ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2019

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 2073)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N º 240

présenté par Mme Mette

ARTICLE 5 BIS

Supprimer la dernière phrase.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression

L'article 5 ayant été supprimé il convient donc de supprimer la dernière phrase de cet article